COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2017

Président: Yves D'AMECOURT

KERGEFFROY Lucien (uniquement pour les votes des comptes administratifs)

Secrétaire : GAUD Daniel

Présents: Monsieur Philippe ACKER, Monsieur Marcel ALONSO, Madame Mireille AVENTIN, Monsieur Daniel BARBE, Monsieur Jean-Claude BERNEDE, Madame Josie BESSE/CASTANT, Madame Nicole BONNAMY, Monsieur Marc BRESSON, Monsieur Philippe BRY, Monsieur Jean-Jacques CHATELIER, Madame Marie-Claude CONSTANTIN, Madame Christelle COUNILH, Monsieur Philippe CUROY, Monsieur Bernard DALLA-LONGA, Madame Carole DELADERRIERE, Monsieur Alain DIDIER, Madame Stéphanie DUBERGA, Monsieur Serge DURU, Madame Christiane FOUILHAC, Monsieur Jean-Pierre GASNAULT, Monsieur Daniel GAUD, Monsieur André GREZE, Monsieur Eric GUERIN, Monsieur Yannick JOUSSEAUME, Monsieur Lucien KERGEFFROY, Monsieur Vincent LAFAYE, Monsieur Pierre-Didier LAMOUROUX, Monsieur Francis LAPEYRE, Monsieur Jean-Pierre LARRIBAUD, Madame Anne-Christine LASCROUX, Monsieur Joël LE HOUARNER, Monsieur Alain LEVEAU, Monsieur Bruno LIMOUZIN, Monsieur Jacques MATIGNON, Monsieur Frédéric MAULUN, Monsieur Florent MAYET, Monsieur Samuel MESTRE, Madame Josette MUGRON, Monsieur Richard PEZAT, Monsieur Jean-Paul POUJON, Monsieur Benoît PUAUD, Monsieur Bruno QUEYROL, Monsieur Bernard RAFFIN, Monsieur Bernard REBILLOU, Madame Myriam REGIMON, Madame Marie-Claude REYNAUD, Monsieur Christophe SERENA, Monsieur Colin SHERIFFS, Monsieur Jean-Marie VIAUD, Monsieur Rémi VILLENEUVE, Monsieur Bernard VINCENT, Monsieur Michel BRUN, Monsieur Yves D'AMECOURT

Excusés: Monsieur Dominique GORIOUX, Madame Martine LOPEZ

Absents: Monsieur Daniel AUBERT, Monsieur Emile BOUSCARY,, Monsieur Michel DULON, Madame Danièle FOSTIER, Monsieur Thierry LABORDE, Madame Jeanne RAYNE, Monsieur Raymond REBIERE, Monsieur Christian SALVADOR

Représentés: Madame Christelle ANTUNES par Madame Marie-Claude CONSTANTIN, Madame Sandrine COMBEFREYROUX par Monsieur Benoît PUAUD, Monsieur Frédéric DEJEAN par Monsieur Frédéric MAULUN, Monsieur Luc HERAULT par Monsieur Yves D'AMECOURT, Madame Karine LUMEAU par Madame Stéphanie DUBERGA, Monsieur Christophe MIQUEU par Monsieur Daniel BARBE

ORDRE DU JOUR:

- Vote des comptes de gestion, des comptes administratifs, reprise des résultats des Communauté de Communes du Sauveterrois et du Targonnais.
- Vote des budgets primitifs 2017.
- Vote des taux d'imposition 2017 : CFE TH TB TNB TOM
- SCOT:
 - ♦ Nomination d'un titulaire et d'un suppléant supplémentaires
 - Désignation d'un membre supplémentaire au bureau syndical
 - ♦ Demande de prise de compétence "Elaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial"
- PETR:

- ♦ Validation des statuts
- Nomination d'un délégué et d'un suppléant supplémentaire
- Nomination d'un Vice-Président supplémentaire au bureau syndical
- Mission Locale des 2 Rives : adhésion de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers
 - ♦ Désignation des 52 membres représentants la CDC à l'Assemblée Générale
 - ♦ Désignation de 6 membres au Conseil d'Administration
- Modification du permis d'aménager de la ZA Lafon de Médouc
- Agence Technique Départementale "Gironde Ressources"
 - ♦ Demande d'adhésion
 - Demande d'approbation des statuts
 - ♦ Demande d'approbation de versement d'une cotisation
 - Désignation du représentant de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers

Questions et informations diverses

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 h 30 et appelle les conseillers communautaires à se prononcer sur le compte-rendu du dernier Conseil réuni à Bellebat le 20 mars 2017.

Le compte-rendu du dernier Conseil Communautaire est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS, COMPTES DE GESTION ET REPRISE DES RESULTATS DES DEUX ANCIENNES COMMUNAUTES DE COMMUNES

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Il est rappelé que les comptes administratifs des 2 anciennes collectivités ont déjà fait l'objet d'une présentation à l'occasion du Conseil Communautaire du 20 mars 2017 à Bellebat, et que la procédure de vote avait été reportée en raison de la communication tardive des documents budgétaires.

Monsieur Yves D'AMECOURT et Monsieur Michel BRUN étant sortis, Monsieur Lucien KERGEFFROY est invité à prendre la présidence de la séance.

Les comptes administratifs des Communautés de Communes du Targonnais et du Sauveterrois sont adoptés à la majorité :

- Compte Administratif du Budget Principal de la Communauté de Communes du Targonnais : 8 abstentions :

• Section de Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	2 533 794.10 €	
Recettes de fonctionnement	2 591 037.31 €	
Résultat comptable de l'exercice 2016	+ 57 243.21€	
Résultats de fonctionnement antérieurs	+ 302 476.04 €	
reportés	250 510 25 0	
Résultat de l'exercice 2016	+ 359 719.25 €	

• Section d'investissement :

Dépenses d'investissement	99 237.82 €
Recettes d'investissement	62 983.95 €
Résultat comptable de l'exercice 2016	- 36 253.87 €
Résultats d'investissement antérieurs reportés	+ 224 610.60 €
Résultats de l'exercice 2016	+ 188 356.73 €

- Compte Administratif du Budget Annexe Enfance/Jeunesse de la Communauté de Communes du Targonnais : 10 abstentions

• Section de Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	1 091 512.77 €	
Recettes de fonctionnement	931 458.08 €	
Résultat comptable de l'exercice 2016	- 160 054.69 €	
Résultats de fonctionnement antérieurs reportés	+ 238 782.69 €	
Résultat de l'exercice 2016	+ 78 728.00 €	

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement	119 377.81 €
Recettes d'investissement	119 831.28 €
Résultat comptable de l'exercice 2016	+ 453.47 €
Résultats d'investissement antérieurs reportés	+ 60 886.65 €
Résultats de l'exercice 2016	+ 61 340.12 €

- Compte Administratif du Budget Principal de la Communauté de Communes du Sauveterrois : 4 abstentions

• Section de Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	4 239 609.28 €	
Recettes de fonctionnement	4 099 804.12 €	
Résultat comptable de l'exercice 2016	- 139 805.16 €	
Résultats de fonctionnement antérieurs reportés	+ 393 086.74 €	
Résultat de l'exercice 2016	+ 253 281.58 €	

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement	407 702.66 €
Recettes d'investissement	1 013 031.61 €
Résultat comptable de l'exercice 2016	+ 605 328.95 €
Résultats d'investissement antérieurs reportés	- 675 622.00 €
Résultats de l'exercice 2016	- 70 293.05 €

- Compte Administratif du Budget Annexe - Zone d'Activité de la Communauté de Communes du Sauveterrois : 4 abstentions.

• Section de Fonctionnement :

Résultat comptable de l'exercice 2016	+ 30 029.31 €
Recettes de fonctionnement	55 325.00 €
Dépenses de fonctionnement	25 295.69 €

Résultats	de	fonctionnement	antérieurs	+ 255 225.88 €
reportés				
Résultat d	le l'e	xercice 2016		+ 285 255.19 €

• Section d'investissement :

Dépenses d'investissement	293 571.27 €
Recettes d'investissement	0.00 €
Résultat comptable de l'exercice 2016	- 293 571.27 €
Résultats d'investissement antérieurs reportés	+ 85 069.26 €
Résultats de l'exercice 2016	- 208 502.01 €

VOTE DES COMPTES DE GESTION

Les comptes de gestion des 2 anciennes collectivités sont votés à l'unanimité des membres présents et représentés.

REPRISE DES RESULTATS

La reprise des résultats des 2 anciennes collectivités est votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Sections	Budget principal CDC Targon	Budget Enfance/Jeunesse CDC Targon	Budget CDC Sauveterrois	Résultats cumulés à reprendre Budget 2017
Investissement	188 356.73 €	61 340.12 €	- 70 293.05 €	179 403.80 €
Fonctionnement	359 719.25 €	78 728.00 €	253 281.58 €	691 728.83 €

TAUX D'IMPOSITION 2017

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locales pour l'exercice 2017.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres présents et représentés d'approuver les taux d'imposition suivants :

Taxes	Bases	Taux 2017	Produits attendus
	d'imposition		
	prévisionnelles		
	2017		
Taxe d'Habitation	12 135 000	9.50 %	1 152 825 €
Taxe Foncière	10 571 000	1.00 %	105 710 €
(bâti)			
Taxe Foncière	1 932 000	2.57 %	49 652 €
(non bâti)			
CFE	1 877 000	25.95 %	487 082 €

TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - COMMUNES DE GORNAC ET MOURENS

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères des communes de Gornac et Mourens pour l'exercice 2017.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres présents et représentés d'approuver les taux suivants :

Communes	N°INSEE	Bases	Produits	Taux 2017
		Prévisionnelles	attendus	
GORNAC	189	336 354	34 129 €	10.15 %
MOURENS	299	191 835	31 887 €	16.62 %

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017

Monsieur Francis LAPEYRE détaille l'ensemble des demandes de subventions 2017, examinées en Commission réunie le vendredi 31 mars.

	Total subventions fonctionnement + investissement
Associations sportives	37 714.63 €
Associations culturelles	43 980.00 €
Manifestations Eco touristique/utilité publique 2017	50 275.00 €
TOTAL SUBVENTIONS	131 969.63 €

Suite à la réaction de certains membres du Conseil Communautaire, Monsieur le Président rappelle que 2017 est une année de transition, que la procédure d'attribution des subventions fera l'objet en 2018 d'un examen, et de définition de nouvelles règles applicables à tout le territoire.

Il est rappelé à Monsieur Jean-Pierre LARRIBAUD que la demande de subvention supplémentaire concernant l'Office de Tourisme de Targon, ne pourra être étudiée qu'après transmission des pièces comptables justifiant les 13 387 € sollicités.

Monsieur Eric GUERIN détaille l'ensemble des travaux prévus sur l'exercice 2017, étudiés en commission Bâtiments le 30 mars 2017 et pour lesquelles des devis ont été obtenus. En raison des impératifs budgétaires, sont inscrits les travaux les plus urgents pour un montant total de 669 693.75 € + 6 000.00 € à ajouter pour le Multi-Accueil de Sauveterre de Guyenne.

Monsieur le Président informe que la demande de subvention relative aux travaux d'extension des locaux de la Communauté de Communes sollicitée dans le cadre du FSIL a été refusée.

Monsieur le Directeur des Finances Publiques a été informé que la Communauté de Communes n'avait pas perçu l'intégralité de la TASCOM (100 000 € sont à recouvrer) - Aucune réponse n'a été apportée à ce jour.

Madame Sylvie TESSIER, Directrice Adjointe, présente les budgets primitifs 2017 qui s'établissent

comme suit:

BUDGET PRINCIPAL:

ÉQUILIBRE GÉNÉRAL

	Dépenses	Dépenses			Recettes		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	
Section de	6 416 624.5	1 242 403.2	7 659 027.7	7 659 027.7	0.00 €	7 659 027.7	
fonctionnemen	5 €	0 €	5 €	5		5 €	
t							
Section	5 749 807.0	0.00 €	5 749 807.0	4 507 403.8	1 242 403.2	5 749 807.0	
d'investisseme	0€		0 €	0 €	0 €	0 €	
nt							
Total	12 166 431. 55 €	1 242 403.2 0 €	13 408 834. 75 €	12 166 431. 55 €	1 242 403.2 0 €	13 408 834. 75 €	

RÉPARTITION PAR CHAPITRES

SECTION	SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES					
Chapitre s	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total		
011	Charges à caractère général	2 682 237.55 €		2 682 237.55 €		
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 890 735.00 €		1 890 735.00 €		
014	Atténuation de produits	990 500.00 €		990 500.00 €		
65	Autres charges de gestion courante	635 514.00 €		635 514.00 €		
66	Charges financières	191 638.00 €		191 638.00 €		
67	Charges exceptionnelles	26 000.00 €		26 000.00 €		
68	Dotations aux provisions	201 600.00 €		201 600.00 €		
023	Virement à la section d'investissement		1 040 803.20 €	1 040 803.20 €		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		201 600.00 €	201 600.00 €		
Total		6 416 624.55 €	1 242 403.20 €	7 659 027.75 €		

SECTION	SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES					
Chapitre s	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total		
002	Résultat de fonctionnement reporté	691 728.83 €		691 728.83 €		
013	Atténuation de charges	80 000.00 €		80 000.00 €		
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 917 110.00 €		1 917 110.00 €		
73	Impôts et taxes	3 086 604.00 €		3 086 604.00 €		

74	Dotations, subventions et participations	1 666 441.00 €	1 666 441.60 €
75	Autres produits de gestion courante	217 143.92 €	217 143.92 €
Total		7 659 027.75 €	7 659 027.75 €

SECTION	SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES					
Chapitre s	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total		
	Opérations d'équipement	1 910 000.00 €		1 910 000.00 €		
16	Emprunts et dettes assimilées	139 807.00 €		139 807.00 €		
26	Participations et créances rattachées	3 700 000.00 €		3 700 000.00 €		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections					
Total		5 749 807.00 €		5 749 807.00 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES					
Chapitre s	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	
001	Résultat d'investissement reporté	179 403.80 €		179 403.80 €	
013	Subventions d'investissement	265 400.00 €		265 400.00 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	3 700 000.00 €		3 700 000.00 €	
10	Dotations, fonds divers et réserves	362 600.00 €		362 600.00 €	
021	Virement de la section de fonctionnement		1 040 803.20 €	1 040 803.20 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		201 600.00 €	201 600.00 €	
Total		4 507 403.80 €	1 242 403.20 €	5 749 807.00 €	

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITE - LAFON DE MEDOUC ÉQUILIBRE GÉNÉRAL

	Dépenses			Recettes		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Section de fonctionnemen t	176 683.92 €	903 571.27 €	1 080 255.1 9 €	485 255.19 €	595 000.00 €	1 080 255.1 9 €

Section	253 520.00	565 000.00	818 520.00	0.00 €	818 520.00	818 520.00
d'investisseme	€	€	€		€	€
nt						
Total	430 203.92	1 468 571.2	1 898 775.1	485 255.19	1 413 520.0	1 898 775.1
	€	7 €	9 €	€	0 €	9 €

RÉPARTITION PAR CHAPITRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES					
Chapitre s	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	
011	Charges à caractère général	41 700.00 €		41 700.00 €	
65	Autres charges de gestion courante	121 983.92 €		121 983 92 €	
66	Charges financières	13 000.00 €		13 000.00 €	
023	Virement à la section d'investissement		85 051.27 €	85 051.27 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		818 520.00 €	818 520.00 €	
Total		176 683.92 €	903 571.27 €	1 080 255.19 €	

Chapitre	Intitulés	Opérations réelles	Opérations	Total
S			d'ordre	
002	Résultat de fonctionnement reporté	285 255.19 €		285 255.19 €
70	Produis des services, du domaine et ventes diverses	200 000.00 €		200 000.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		565 000.00 €	565 000.00 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		30 000.00 €	
Total		485 255.19 €	595 000.00 €	1 080 255.19 €

SECTION	SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES					
Chapitre s	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total		
001	Résultat d'investissement reporté	208 502.01 €		208 502.01 €		
16	Emprunts et dettes assimilées	45 017.99 €		45 017.99 €		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		565 000.00 €	565 000.00 €		
Total		252 520.00 €	565 000.00 €	818 520.00 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES					
Chapitre s	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	
040	Opérations d'ordre de transfert entre section		818 520.00 €	818 520.00 €	
Total			818 520.00 €	818 520.00 €	

Le budget principal de la Communauté des Communes rurales de l'Entre Deux Mers est voté à la majorité des membres présents et représentés (2 abstentions).

Le budget annexe - Zone d'Activité LAFON DE MEDOUC est voté à la majorité des membres présents et représentés (1 abstention).

SCOT

La loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte rend obligatoire le Plan Climat Air Energie Territorial par les Etablissements de Coopération Intercommunale à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, selon des échéances fixées par la loi. L'Etat encourage toutefois tous les Etablissements de Coopération Intercommunale d'une population inférieure à ce seuil à élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial volontaire, pour contribuer sur leur territoire aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de qualité de l'air et de prévention contre le réchauffement climatique.

Par conséquent, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de transférer la compétence « élaboration du plan Climat Air Energie Territorial » au Syndicat Mixte du SCOT SUD GIRONDE

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **DE TRANSFERER** la compétence « élaboration du plan Climat Air Energie Territorial » au Syndicat Mixte du SCOT SUD GIRONDE.

La nomination d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant supplémentaires, ainsi que la nomination d'un membre supplémentaire au bureau syndical sont retirés de l'ordre du jour, les nouveaux statuts du SCOT n'ayant pas fait l'objet d'un arrêté préfectoral.

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU COEUR ENTRE DEUX MERS

Monsieur le Président soumet aux votes des membres du Conseil Communautaire les modifications des statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Cœur Entre-deux-Mers, notamment des articles 1 et 10-1 validés en comité syndical le 30 mars 2017, et propose la désignation d'un délégué titulaire ainsi que d'un délégué suppléant supplémentaires, conformément aux règles de composition du Comité Syndical décrites à l'article 10-1 des statuts du Pôle.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- D'APPROUVER les nouveaux statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural;
- **D'APPROUVER** la modification des articles 1 et 10-1 des statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural ;

- DE NOMMER en sus des 3 autres membres titulaires et 3 autres membres suppléants désignés le 30 janvier 2017, Monsieur Didier LAMOUROUX en qualité de délégué titulaire et Madame Christiane FOUILHAC en qualité de délégué suppléant ;

Monsieur Alain LEVEAU informe que l'extension du périmètre du PETR permet une révision de la cotisation par habitant à 2.50 €.

Monsieur le Président rappelle que Monsieur le Préfet a retiré son arrêté portant modification des membres du PETR et que par conséquent la diminution de la cotisation n'apparaissait pas pertinente.

Une discussion relative aux paiements des cotisations 2017 est engagée.

Considérant que l'adhésion de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural ne saurait occasionner le retrait automatique de la Communauté des Communes Rurales du Pays Haut Entre Deux Mers car il aurait pour conséquence sa disparition, l'arrêt total des projets et la suppression des fonds Leader,

Considérant que jusqu'au 31 décembre 2016 seule l'ancienne Communauté de Communes du Targonnais adhérait au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural pour ses 19 communes composant son territoire ;

Considérant que l'ancienne Communauté de Communes du Sauveterrois, ainsi que la commune de Saint Laurent du Bois adhéraient au Pays Haut Entre Deux Mers pour les 33 communes composant ce territoire ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- DE NE COTISER en 2017 au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural que pour les seules communes comprises dans le périmètre de l'ancienne Communauté de Communes du Targonnais, soit 19 communes ;
- **DE NE COTISER** en 2017 au Pays Haut Entre Deux Mers que pour les seules communes comprises dans le périmètre de l'ancienne Communauté de Communes du Sauveterrois, ainsi que pour la commune de Saint Laurent du Bois soit 33 communes :
- **DE PRECISER** qu'à partir 2018, la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-deux-Mers cotisera au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural pour l'ensemble de son territoire soit 52 communes.

MISSION LOCALE DES DEUX RIVES

Monsieur le Président soumet aux votes des membres du Conseil Communautaire l'adhésion de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers à la Mission Locales des Deux Rives, en 2017, pour les 19 communes comprises dans le périmètre de l'ancienne Communauté de Communes du Targonnais, en 2018 pour l'ensemble de son territoire (52 communes);

Considérant la désignation de Monsieur le Président de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers en qualité de membre de droit ;

Considérant les règles d'administration et de fonctionnement de l'association décrites au titre troisième de ses statuts,

Monsieur le Président expose la nécessité de procéder à la nomination des 52 membres chargés de représenter la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers à l'Assemblée Générale ainsi que les 6 membres représentants au Conseil d'Administration.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **D'ENTERINER** l'adhésion de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers à la Mission Locale des Deux Rives en 2017, pour les 19 communes comprises dans le périmètre de l'ancienne Communauté de Communes du Targonnais .
- **D'ENTERINER** l'adhésion de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers à la Mission Locale des Deux Rives en 2018 pour l'ensemble de son territoire 52 communes ;
- **DE NOMMER** pour la représenter à l'Assemblée Générale les 52 membres de la Commission « Enfance, Jeunesse, Mission Locale » ;
- **DE NOMMER** pour la représenter au Conseil d'Administration :

TITULAIRES	SUPPLEANTS	
Daniel BARBE	Sandrine BOIS	
Marie-Claude REYNAUD	Denis MARNIESSE	
Daniel GAUD	Céline PANCHE	
Danie RATEAU	Maryse CHEYROU	
Caline ALAMY	Sandrine COMBEFREYROUX	
Josie BESSE CASTANT	Mireille AVENTIN	

MODIFICATION DU PERMIS D'AMENAGER DE LA ZONE D'ACTIVITE - LAFON DE MEDOUC

Monsieur Didier LAMOUROUX rappelle que la zone d'activité Lafon de Medouc était composée de 29 lots

Qu'en raison des 3 ventes à réaliser, des 2 réservations fermes, des 5 options d'achat, il ne resterait que 6 lots disponibles.

Il expose qu'il est nécessaire de modifier le permis d'aménager de la Zone d'Activité Lafon de Médouc, accepté le 21/10/2014 sous le numéro : PA 033 506 13 P0009-M1, en raison des règles initialement inscrites qui n'ont pas permis la délivrance de permis de construire sur les lots 5-6-9-10.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- D'ENTERINER la modification du permis d'aménager de la Zone d'Activité LAFON DE MEDOUC.

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE "GIRONDE RESSOURCES"

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique et financier » ;

Considérant l'intérêt pour la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers d'adhérer à l'agence départementale, en charge d'apporter une assistance d'ordre administrative, juridique, financière et technique dans les domaines énumérés en particulier à l'article 2 de ses statuts ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- D'ADHERER à l'agence technique départementale « Gironde Ressources » ;

- D'APPROUVER les statuts de l'agence technique départementale « Gironde Ressources » ;
- **D'APPROUVER** le versement d'une cotisation dont le montant sera fixé par l'assemblée générale constitutive, puis par le Conseil d'Administration pour les années à venir ;
- **DE DESIGNER** Monsieur le Président de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers et Monsieur Michel BRUN en qualité de suppléant pour siéger au sein de « Gironde Ressources »
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

La séance est close à 20 h 40